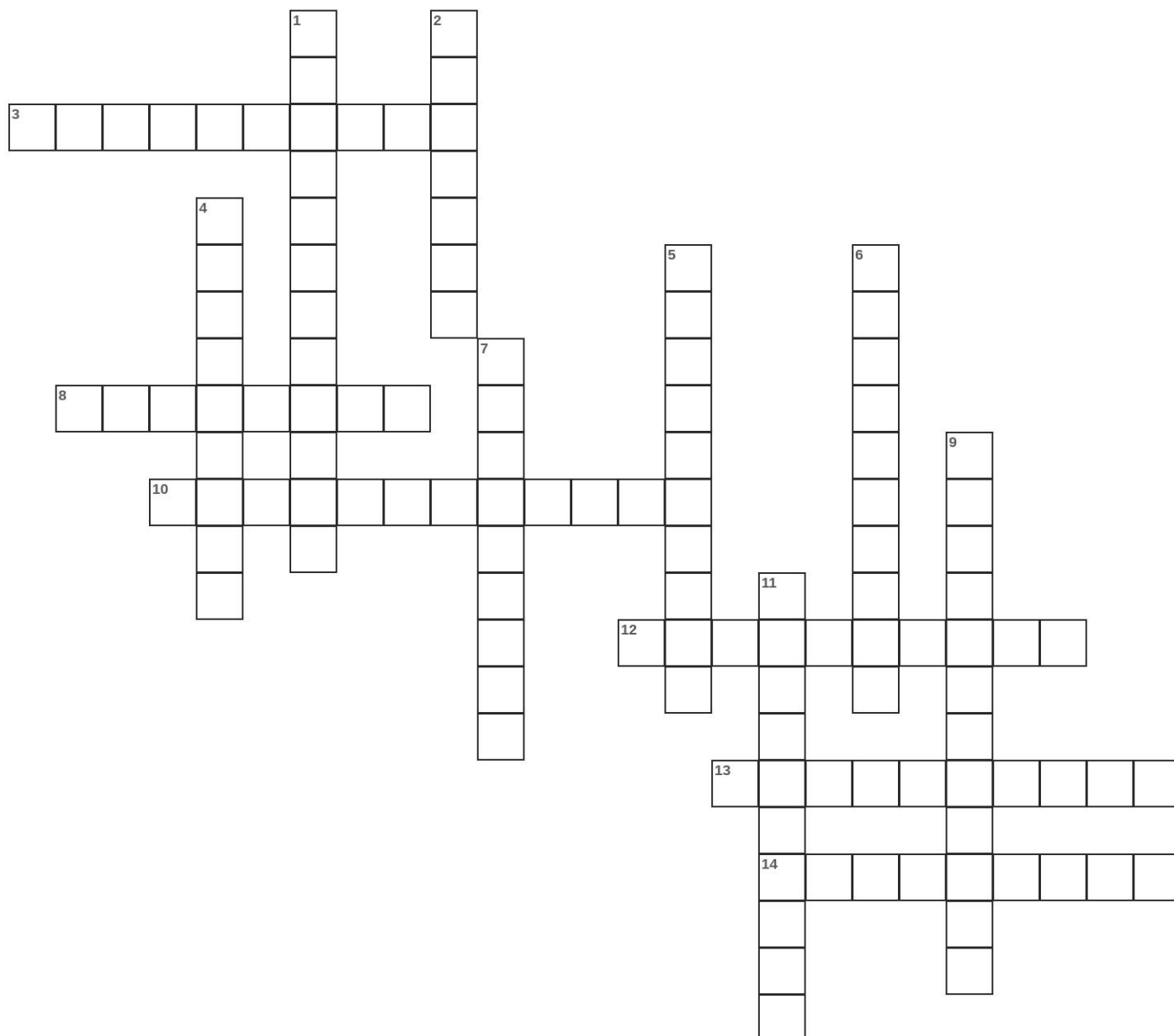


Mots croisés — Cahier de vacances n°1



Horizontalement

3. Ce qu'on peut appliquer sur le SMIC pour rémunérer un jeune de moins de 18 ans.
8. Ce que les CDD d'été font parfois franchir un seuil (ex. CSE).
10. La clause qui permet de retrouver votre saisonnier l'été prochain sans repartir de zéro.
12. En restauration, ces sommes remises par la clientèle ont la nature de salaire.
13. Propre à certains secteurs, elle autorise un mineur à travailler un jour férié.
14. Du début à la fin de la journée, pauses comprises : 13 heures maximum.

Verticalement

1. Élément essentiel du contrat : la baisser exige l'accord du salarié.
2. Alternative au CDD pour absorber le surcroît d'activité estival.
4. Mode d'organisation des départs qui permet de rester ouvert tout l'été.
5. L'état du contrat pendant les congés ou un arrêt : ni rompu, ni actif.
6. Par écrit, elle transfère une part de votre responsabilité pénale en matière de sécurité.
7. Cette prime de fin de CDD que votre saisonnier, lui, ne touche pas.
9. Signée des parents, elle est indispensable pour embaucher un jeune de moins de 18 ans.
11. Le délai à respecter avant de modifier les dates de congés.